

**MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION,  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE  
L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT**

**Décret n°2020-139 du 25 mai 2020** instituant un régime de gratuité pour la prise en charge du traitement contre le COVID-19

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019-269 du 17 septembre 2019 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-58 du 16 mars 2020 portant nomination d'un nouveau ministre délégué ;

Vu le décret n° 2020-88 du 27 mars 2020 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement,

Décrète :

**Article premier :** Il est institué un régime de gratuité pour la prise en charge des personnes testées positives au COVID-19 et des personnes contacts mises en quarantaine.

Ce régime de gratuité s'applique à la consultation, aux examens biologiques et radiologiques, aux médicaments et autres prestations relatives au traitement contre le COVID-19.

**Article 2 :** Le régime de gratuité pour la prise en charge du traitement contre le COVID-19 s'applique dans les structures publiques de santé et les structures privées de santé admises à participer à l'exécution du service public.

**Article 3 :** Les frais inhérents à la mise en œuvre de la gratuité pour la prise en charge du traitement contre le COVID-19 sont à la charge du budget de l'Etat.

**Article 4 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 25 mai 2020

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,  
Clément MOUAMBA

La ministre de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement,  
Jacqueline Lydia MIKOLO

Pour le ministre des finances et du budget, en mission :

Le ministre délégué auprès du ministre des finances et du budget, chargé du budget,  
Ludovic NGATSE